

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2018/2019
ADDITIF N° 38

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 19 novembre 2018 à 12h00 au 23 novembre 2018 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec questions.

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

2 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement aux questions et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots

- **2 lots « 1 bon d'achat à valoir sur le site www.spartoo.com » d'une valeur unitaire de 250 euros**

Le bon d'achat est uniquement valable jusqu'au 18 novembre 2019, hors périodes de soldes et de promotions et hors produits partenaires (à savoir, les articles vendus par un vendeur professionnel par l'intermédiaire du site de spartoo.com).

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.